



**Elevages ovins viande
en région Sud-Est (PACA/Drôme/Isère)**

Ce document est destiné aux conseillers d'entreprise et aux conseillers ovins. Il synthétise, à partir des références acquises par l'équipe Inosys ovins viande Sud-Est (suivi de fermes de référence, appui technique, cotations, etc.), des données techniques et économiques de systèmes ovins viande fréquemment rencontrés dans la zone Sud-Est.

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir pour des appuis techniques, comme pour l'étude de projets d'installation, de création d'atelier, de modification de système.

Il s'agit d'un support préliminaire pour engager des échanges avec les conseillers ovins. Des documents plus spécifiques existent comme les cas-types ovin et d'autres documentations techniques.

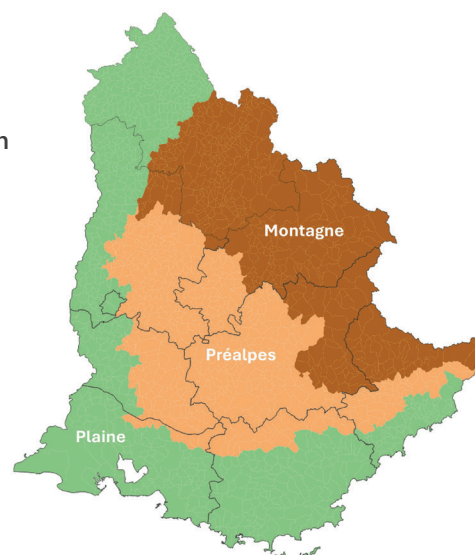
Les systèmes ovins viande du Sud-Est

RÉFÉRENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2025

Présentation des zones

La zone Sud-Est est découpée en 3 secteurs pédoclimatiques différents :

- la plaine,
- les préalpes,
- la montagne.



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Le cheptel

A partir des déclarations annuelles à l'aide ovine, on dénombre :

Détenteurs de plus de 50 brebis (Source : **DRAAF PACA** et **AuRA** – données 2026)

	NOMBRE D'ÉLEVEURS DEMANDEURS	NOMBRE DE BREBIS	ESTIMATION DE LA TAILLE MOYENNE DES TROUPEAUX
Alpes de Haute-Provence	367	144 808	395
Hautes-Alpes	446	159 309	357
Alpes-Maritimes	101	32 605	323
Bouches-du-Rhône	145	116 165	801
Var	121	40 548	335
Vaucluse	69	31 100	451
PACA	1 249	524 535	420
Drôme	261	53 391	205
Isère	169	34 597	205

EN SAVOIR PLUS

[Les chiffres clés de la filière ovins viande en PACA](#)



LES PRINCIPALES RACES DOMINANTES DE LA ZONE SUD-EST

Les troupeaux sont conduits en race pure rustique ou en croisement viande par la voie mâle.

EN SAVOIR PLUS

[Présentation de l'organisme de sélection des Races Ovines du Sud-Est \(OS ROSE\)](#)



[Présentation des races ovines des Massifs \(ROM sélection\)](#)



3 races locales et adaptées

Mérinos d'Arles	Préalpes du Sud	Mourérous
Environ 300 000 brebis	Environ 200 000 brebis	Environ 50 000 brebis
- La race des grandes transhumances - Une qualité de laine exceptionnelle	- Bonne conformation et qualité de viande	- Race à « petit » effectif - Bonne marcheuse

- Des races rustiques et adaptées au contexte local
 - Bonnes qualités maternelles



LA REPRODUCTION

Les objectifs

TAUX DE PRODUCTIVITÉ	TAUX DE MISE BAS	TAUX DE PROLIFICITÉ	TAUX DE MORTALITÉ
de 75 % à 130 %	de 70 % à 110 %	de 110 % à 140 %	de 10 % à 20%
(Nombre d'agneaux produits (vendus et conservés) / effectif moyen brebis/an)*100	(Nombre de mises-bas (avortements inclus) / brebis mises en lutte)*100	(Nombre d'agneaux nés/ Nombre de mises bas)*100	(Nombre d'agneaux morts / Nombre agneaux nés)*100

Les intervalles assez conséquents que l'on peut retrouver pour l'ensemble de ces indicateurs au sein des élevages de la zone Sud-Est recouvrent des cas de figure très divers également en termes de production. La diversité des systèmes présents explique ces niveaux.

Saison sexuelle, contre-saison et systèmes de reproduction

On appelle saison sexuelle naturelle des brebis, la capacité des brebis à être en chaleur durant les périodes de jours décroissants, à savoir d'août à novembre. Le taux de fertilité brebis doit y avoisiner les 85%. Les agnelages interviennent au printemps, après 5 mois de gestation. Les races rustiques, Mérinos, Préalpes, Mourerous, ont cependant une capacité à se « désaisonner » facilement. Le taux de fertilité reste correct au printemps, avec un objectif de minimum 70%.

EN SAVOIR PLUS

[Bien préparer ses brebis pour réussir ses luttés](#)

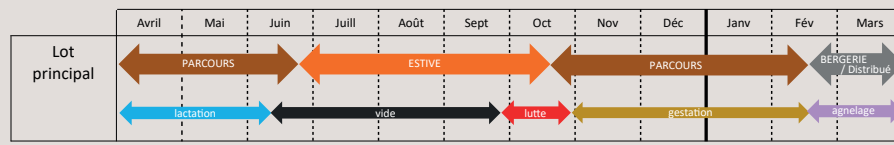


On retrouve sur la région trois systèmes de reproduction, chacun optimisant au mieux les ressources fourragères :

Une seule période de mise-bas par an, au printemps

Ce système est fortement déployé sur parcours, en toutes saisons, notamment avec une transhumance estivale. Faute de bâtiments suffisants et sans autoproduction de foin et de céréales, les éleveurs privilégient des modes d'élevages des agneaux à l'herbe, très économes. Les agnelles sont mises en lutte à l'âge de 18 mois. L'agnelage est calé sur la fin d'hiver/début de printemps, afin de profiter au mieux de la pousse de l'herbe printanière, pour assurer la lactation et une partie de la croissance des agneaux. Bien que toujours modérée, la durée d'hivernage en bergerie augmente avec l'altitude. Dans ce cas l'agnelage, ainsi que la mise à l'herbe sont plus tardifs, se décalant sur les mois de mars/avril plutôt que février/mars.

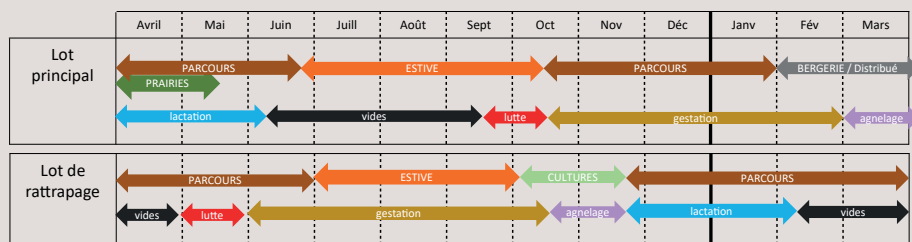
Calendrier de production avec agnelage unique de printemps



Une période de mise-bas principale au printemps et un agnelage de « attrapage » à l'automne

Variante du système précédent, on retrouve ce type de conduite chez des éleveurs exploitant également de grandes surfaces pastorales, y compris en transhumance estivale. Ils possèdent également des surfaces fourragères autour du siège de l'exploitation. Celles-ci leur permettent d'assurer un petit agnelage d'automne. Les agnelles sont mises en lutte à l'âge de 18 mois.

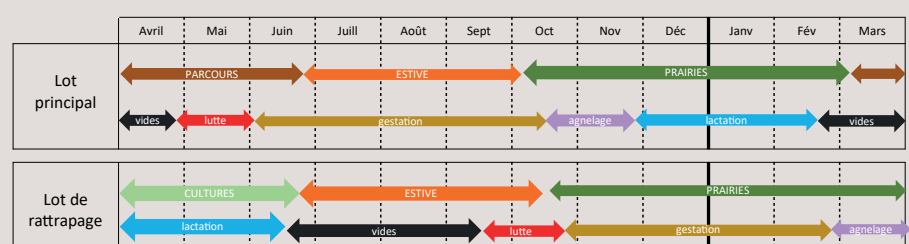
Calendrier de production et d'alimentation avec agnelage principal de printemps



Une période de mise-bas principale à l'automne et un agnelage de « rattrapage » au printemps

Localisés essentiellement en plaine irriguée, ces élevages mobilisent d'importantes surfaces fourragères et pastorales diversifiées et pratiquent également la transhumance estivale. Le climat favorable et le recours à un vaste réseau de canaux d'irrigation gravitaire permet une production de foin conséquente, dont le regain est réservé pour la pâture des animaux à la descente d'estive. L'agnelage d'automne permet de profiter au mieux de cette ressource de qualité pour l'agnelage et la lactation et évite la gestion difficile d'agneaux en période estivale (chaleur excessive). Les agnelles sont mises en lutte à l'âge de 18 mois.

Calendrier de production et d'alimentation avec agnelage principal d'automne



Quelques repères pour réussir la reproduction

$$\begin{aligned} &\text{Taux de renouvellement des brebis} \\ &= \text{taux de réforme des brebis} \\ &+ \text{taux de mortalité des brebis} \\ &14 \% + 6 \% = 20 \% \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} &\text{Taux de renouvellement des béliers} \\ &30 \% \end{aligned}$$

Ratio bélier
en saison sexuelle

1 bélier pour 40-50 brebis

Ratio bélier
en contre saison sexuelle

1 bélier pour 20-25 brebis

EN SAVOIR PLUS

Un recueil de fiches techniques, réalisées par la ferme de Carmejane et ses partenaires, traite de différents thèmes en lien avec l'élevage ovin en région pastorale :

Bien préparer ses brebis pour réussir ses luttes



La préparation des béliers : un incontournable d'une lutte réussie



L'effet bélier pour grouper ses agnelages



« Pour le paillage, prévoir 1/2 kg de paille par brebis/jour en bergerie. Un paillage quotidien n'est pas nécessaire. »

Production de fumier :

une brebis (+ agneau)
produit
80 kg
de fumier par mois en
bergerie.

L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Voici des ordres de grandeurs en fonction des principales pratiques pour calculer les stocks adaptés à son système. Les rations des animaux s'adaptent en fonction de la surface de pâturage et aux matières premières disponibles sur la ferme.

CATÉGORIE	ZONE	TEMPS PRÉSENCE BERGERIE	QUANTITÉ DISTRIBUÉE	
			CONCENTRÉS	FOURRAGES
Brebis	Plaine	0 à 1 mois	0 à 10 kg	0 à 60 kg
	Préalpes	2 à 4 mois	25 à 50 kg	120 à 240 kg
	Montagne	4 à 6 mois	25 à 50 kg	240 à 360 kg
Agneaux (non finis)		0	0 à 15 kg	0 à 10 kg
Agneaux (finis)		3 sem. à 4 mois	50 à 85 kg	10 à 40 kg

Repères alimentation des agneaux finis (16 kgc) à l'engraissement en bergerie en fonction du type de ration distribuée

RATIONS	DÉTAIL ALIMENTS	QUANTITÉ TOTALE EN KG
100 % aliment	Aliment complet	65
	Foin / Paille	19
Céréale + complémentaire	Aliment complémentaire	20
	Céréale	40
	Foin / Paille	23
100 % céréale	Céréale	55
	Foin de légumineuses	37

NB : il est nécessaire d'ajuster les quantités distribuées, notamment en cas d'aléas climatiques.

EN SAVOIR PLUS

[Engraisser les agneaux avec du foin et des céréales de la ferme](#)



LES PRODUITS

Agneaux

CATÉGORIE	UNITÉ	2025
Lourd standard	€/kgc	7,85
Lourd Sisteron	€/kgc	9,74
Lourd Adret	€/kgc	9,70
Lourd bio	€/kgc	8,08
Tardon semi-fini (6 à 7 mois - 30 à 35 kg vif)	€/tête	150
Léger (2 à 3 mois - 20 à 25 kg vif)	€/tête	110
Vente directe (colis découpé)	€/kgc	13

EN SAVOIR PLUS

[La vente directe : quels temps prévoir lors du développement de ce mode de commercialisation ?](#)



Les prix de vente sont différenciés en fonction des types d'agneaux produits et des signes officiels de qualité pour lesquels l'élevage est certifié. A savoir qu'un élevage certifié Label (Adret/Sisteron) commercialise toujours une part de ses agneaux en "Standard" (ex : agneaux de moindre conformation, en dehors des classes de poids acceptés, allaités artificiellement).

La conjoncture actuelle garantit de bons prix sur les agneaux légers et la hausse globale des prix de l'agneau se poursuit.

Achat de reproducteurs

CATÉGORIE	2025 (€/tête)
Agnelles pour reproduction (6 mois - 30 à 35 kg vif)	140
Agnelles pour reproduction (12 mois)	150
Brebis	100
Brebis pleine	110 à 150
Jeune bélier (6 mois)	200
Bélier rustique	350
Bélier croisement	600

Vente de réformes

CATÉGORIE	2025 (€/tête)
Bélier	50
Brebis	40

Laine

CATÉGORIE	2025 (€)
Laine Mérinos (1,5 à 2 kg par brebis)	0,80
Laine autre (0,8 à 1 kg par brebis)	0



LES AIDES PAC

Spécifiques : aide ovine

DÉTAIL DE L'AIDE	MONTANT	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
Aide de base par brebis, avant modulation	21 €	0,5 agneau vendu / brebis / an (rétropolation de l'effectif primé si < 0,5 agneau vendu par brebis) Avoir minimum 50 brebis
500 premières brebis	+ 2 €	Transparence PAC possible pour les GAEC (en fonction des parts sociales)
Nouveaux producteurs	+ 6 €	Début d'activité d'élevage ovin entre le 01/01/2025, dérogation sur le respect du ratio de 0,5 agneau / brebis pendant 3 ans

ICHN

Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel : lié au zonage (zone haute montagne – montagne – piémont – défavorisée simple)

- Minimum de 5 UGB et 3 ha de surfaces fourragères.
- Plus de 80 % de superficie agricole utile en zone défavorisée.
- **Plafonnée à 75 ha** : surfaces en productions fourragères, céréales auto consommées et surfaces fourragères en pâturage collectif déclarées par les entités collectives, pour la part correspondante utilisée par le demandeur, au prorata du nombre de brebis présentes sur l'alpage.
- En fonction du taux de chargement de l'exploitation, modulation de l'aide.
- Ordre de grandeur pour une exploitation atteignant le plafond de 75 ha, l'ICHN peut varier de 8 000 € à 22 000 €.

D'autres aides « découplées » de la production ovine existent dont notamment :

- **DPB (Droit au paiement de base)** : aide à la surface admissible :
 - Convergence mise en place en 2023
 - Valeur pour les jeunes installés en 2025 : 128 €
 - Depuis 2023, l'admissibilité des surfaces est soumise au respect d'un **taux de chargement minimum** de 0.2 UGB / ha avec :
 - UGB : nombre d'UGB présents sur l'exploitation au prorata temporis
 - Ha : surfaces admissibles en prairies et surfaces pastorales
 - Si ce taux n'est pas respecté, des surfaces sont rognées sur le code SPL jusqu'à atteindre 0.2
- **Ecorégime** : aide à la surface majoritairement atteints par les éleveurs ovins PACA par le respect de la voie des pratique (niveau 2 à 63,39 €/ha en 2025). Certains ont pu bénéficier d'un montant supérieur (93,39 €/ha en 2024) si l'intégralité de leurs surfaces étaient en AB ou en cours de conversion ;

- **Paiement redistributif** : aide supplémentaire de 48,58 € sur les 52 premiers ha.

A noter que certaines MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) existent également pour certains éleveurs.

Aides protection des troupeaux

Les éleveurs peuvent bénéficier d'une aide à la protection des troupeaux face à la prédation avec une prise en charge à 80% des dépenses liées au gardiennage du troupeau, à l'entretien des chiens de protection et aux investissements (achats de chiens, de matériel - postes et filets, ...)

L'éligibilité des éleveurs dépend de la classification des communes où ils pâturent (classification en différents cercles C0, C1, C2) qui reflètent la pression de prédation.

Les montants et les plafonds sur la prise en charge (partielle) des moyens de protection dépendent de la taille du troupeau et du mode de conduite (gardiennage/parcs).



EN SAVOIR PLUS

Pour consulter la carte des cercles C0, C1, C2, C3 : [cliquez-ici](#)

LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Alimentation

CATÉGORIE	PRIX INDICATIF OBSERVÉ (€/tonne) 2025
Céréales autoconsommées	150 €
Céréales achetées	285 €
Aliment démarrage agneau	550 €
Aliment complet agneau	455 €
Aliment complémentaire azoté	500 €
Minéraux	2,30 € /brebis
Poudre de lait	2 900 €
Foin autoconsommé	150 €
Foin vendu	140 €
Foin Crau	160 €
Céréales autoconsommées (cession interne) BIO	180 €
Céréales achetées BIO	260 €
Aliment complet agneau BIO	600 €
Complémentaire azoté BIO	790 €
Minéraux BIO	2,30 € / brebis
Poudre de lait BIO	5 800 €
Foin BIO	170 €
Location 4 ^{ème} coupe foin Crau	210 € / ha
Location Coussols	47 € / ha
Paille (litière - fourrage)	90 €



Frais d'élevage

CATÉGORIE	2025 (€/brebis)
Constat de gestation sans dénombrement	1 €
Constat de gestation avec dénombrement	1,3 €
Frais vétérinaires	7,80 €

Frais divers

CATÉGORIE	UNITÉ	2025
Chien de conduite (charges annuelles)	chien	300 €
Forfait cotisations (appui technique / identification / GDS / équarrissage)	brebis	3,10 €
Tonte	brebis	2,40 €
Cotisation Label	brebis	1,40 €



Les frais d'abattage et de découpe

Les abattoirs de la région

La commercialisation de la viande par les circuits courts en zone Sud-Est

La démarche de commercialisation en circuits courts est une démarche de diversification du mode de commercialisation de l'agneau. Elle dépend souvent de la combinaison entre distance de l'abattoir et proximité d'un bassin de consommation. Les outils de découpe peuvent être collectifs ou individuels.

Ces éleveurs peuvent s'organiser de différentes façons, et ce qui est primordial c'est l'accessibilité aux services de proximité. En effet, ils doivent transporter leurs animaux jusqu'à l'abattoir puis retourner récupérer les carcasses, morceaux, ou produits transformés. Ce coût du transport et du temps de travail jouera sur la rentabilité de leur activité. Certains abattoirs sont équipés d'une salle de découpe et propose la transformation, mais parfois les éleveurs sont organisés différemment. La découpe peut être faite par une entreprise, dans un atelier de découpe collectif, ou dans un atelier individuel sur la ferme. Il en va de même pour la transformation. Concernant les abattoirs, les principaux dans le Sud-Est sont :

- Sisteron spécialisé en ovin (04),
- Gap (05)
- Tarascon (13),
- Digne-les-Bains (04),
- Seyne-les-Alpes (04)
- Puget-Théniers (06),
- Guillestre (05),
- Die (26),
- Romans-sur-Isère (26),
- La Mure (38),
- Grenoble (38)
- Bourg d'Oisans (38),
- Aubenas (07).

A noter que les abattoirs de Guillestre, Tarascon, Die, Bourg d'Oisans, Seyne les Alpes et Romans-sur-Isère sont des abattoirs gérés par des collectifs d'éleveurs.

Tarifs d'abattage :

de 10 € à 20 €

par agneau, pour un poids carcasse de 15 kg.

Tarifs de découpe :

de 25 € à 30 €

pour la découpe et le conditionnement par agneau, pour un poids carcasse de 15 kg.

Soit une prestation totale par agneau qui varie de :

35 € à 50 €



Frais de transhumance

Frais de transport pour l'estive

Le tarif retenu pour 2025 est de 2,50 € HT / km pour un transport de 400 brebis.

Ainsi un calcul de distance moyenne est établi en fonction de la zone de départ (siège de l'exploitation). Ce calcul prend en compte une distance moyenne entre : le départ du transporteur -> un chargement sur l'exploitation -> un déchargement estive.

Afin de comptabiliser l'ensemble des frais de transport liés à une transhumance estivale, chaque trajet est comptabilisé en quadruple : 1 aller plein + 1 retour vide pour la montée et 1 aller vide + 1 retour plein pour la descente. A noter que le même raisonnement serait à faire dans le cas d'un élevage pratiquant la transhumance hivernale.

Coût du transport en alpage (aller début saison - retour fin de saison)

LOCALISATION DE L'EXPLOITATION	2025
Haute montagne <i>Distance moyenne faible, parcourue à pied</i>	0 par brebis
Montagne <i>Distance moyenne parcourue en camion : 150 km</i>	3,75 € par brebis
Préalpes <i>Distance moyenne parcourue en camion : 250 km</i>	6,25 € par brebis
Plaine <i>Distance moyenne parcourue en camion : 400 km</i>	10,00 € par brebis

Place en estive

fourchette de 2 à 12 € par brebis (voire dans certaines situations, les aides perçues par le groupement pastoral permettent de couvrir l'intégralité des frais : salaires des bergers, aide-bergers, location de l'alpage et autres frais, ce qui peut revenir à un reste à charge nul pour les éleveurs).

Frais de transport d'hivernage

LOCALISATION DE L'EXPLOITATION	2025
Haute montagne <i>Distance moyenne parcourue en camion : 450 km</i>	11,25 € par brebis
Montagne <i>Distance moyenne parcourue en camion : 220 km</i>	5,50 € par brebis
Préalpes <i>Distance moyenne parcourue en camion : 150 km</i>	3,75 € par brebis



LES REPÈRES POUR L'INVESTISSEMENT EN ÉQUIPEMENT

Source : Coopérative Agneau Soleil

Investissement initial Capital bâtiment (prix neuf)

Les prix ont été établis à partir d'un chiffrage moyen des tarifs 2024 dans la zone Sud-Est. Ils comprennent : l'installation du bâtiment : la pose et le montage, la maçonnerie et les principaux aménagements intérieurs et équipements (cornadis, nourrisseurs, rateliers, abreuvoirs, contention, silos, barrières).

Mais ne comprennent pas : les frais administratifs, le terrassement, l'installation électrique (hors équipements électriques), aménagements extérieurs.

	2025 (€/HT)		
	COÛT/BREBIS	COÛT/M²	COÛT TOTAL
Bergerie tunnel isolé de 420 m² pour 300 brebis Comprenant : couloir central en bois, zone agnelage, zone agneaux, zone d'alimentation : silo, vis et nourrisseurs, abreuvoirs, claies et contention légère			
Secteur Plaine	240	175	72 800 €
Secteur Préalpes	240	175	72 800 €
Secteur Montagne	280	200	84 700 €
Bergerie bois de 650 m² pour 400 brebis Comprenant tapis alimentation, zone agnelage, zone agneaux, zone d'alimentation : silo, vis et nourrisseurs, abreuvoirs, claies et contention légère			
Secteur Plaine	500	310	202 000 €
Secteur Préalpes	540	330	217 000 €
Secteur Montagne	575	335	230 000 €
Hangar de stockage (€/m²)			
Secteur Plaine		145	
Secteur Préalpes		145	
Secteur Montagne		170	

Certains investissements complémentaires (notamment pour le matériel de bergerie spécifique) peuvent être différés dans le temps, quand la trésorerie disponible permet d'investir.

Matériel spécifique (prix neuf)

	2025 (€ HT)
Tapis d'alimentation de 40 m	23 000 €
Silo de stockage de 18 m³	4 800 €
Véhicule 4x4	48 000 €
Remorque bétailière (20 brebis)	5 000 €
Contention : parc + stop ovin + barrières	11 000 €
Tonne à eau sur remorque (14 m³)	4 000 €
Filet électrique de 50 m et de 105 cm de haut	96 €
Chien de protection	800 €
Poste solaire de clôture	Entre 600 et 2 000 €

Répères économiques

Marges brutes observées en fonction de la productivité sur les 51 fermes de référence (année 2024) avec aides spécifiques ovines uniquement (ICHN et DPB exclus) :

CLASSE DE PRODUCTIVITÉ NUMÉRIQUE	VALEUR MOYENNE DE MARGE BRUTE (€ / BREBIS)
< 75%	49
[75 - 85%[	64
[85 – 100%[	60
≥ 100 %	85

Coût de production moyen 2024 observé sur l'ensemble des fermes de référence : 36,20 € / kg de carcasse pour un total de produit de 33,30 € /kg de carcasse (dont 9 € / kg de carcasse d'agneaux vendus), ce qui laisse apparaître un prix de revient (prix unitaire auquel il faudrait vendre l'agneau afin de permettre une rémunération de la main d'œuvre à hauteur de 2 SMIC par unité de main d'œuvre exploitant) à 13 € /kg de carcasse et une rémunération permise de 1,7 SMIC par unité de main d'œuvre exploitant.

EN SAVOIR PLUS

Ressource complémentaire : le site [Equip'Innovin](https://equip-innovin.fr) fournit des exemples d'aménagement de bâtiments accompagnés de leurs caractéristiques en matière de facilités de travail. Des plans d'équipement sont également à disposition. Une notion de coût à la brebis logée est indiquée pour chaque type de bergerie !

Pour avoir plus de détails sur les coûts de production : <https://mrepaca.fr/couts-de-production-en-ovin-viande-sud-est-2024>

POUR ALLER PLUS LOIN

Le site Internet d'Inn'Ovin : est un site internet complet dédié à la filière ovin viande qui regroupe les liens de toutes les publications techniques et économiques dont aurait besoin un porteur de projet. Il y figure entre autres les documents ou liens suivants :

- **Des guides à l'installation :**
S'installer en élevage ovin viande : guide à l'installation abondant en détail toutes les questions qu'il faut se poser avant de s'installer. Le guide des bonnes pratiques : guide pour connaître la réglementation et tous les suivis sanitaires à réaliser tout au long de l'année.



- **Des données technico-économiques :**

Le portail Inosys : il présente les cas types par filière et l'observatoire avec les résultats techniques



et économiques annuels par filière et système de production. Un cas type modélise le fonctionnement d'exploitations cohérent dans leurs grands équilibres structurels et économiques. Il décrit le système de production : conduite technique du troupeau allaitant ou de l'atelier d'engraissement, conduite des cultures et des prairies, travail...et fournit les principaux indicateurs techniques et économiques.

- **Construire son bâtiment :**
Outil Equip'innovin : visualisez en quelques clics différents plans de bâtiments pour vous aider dans vos choix d'aménagement.
- **Alimentation des brebis viande :**
[Autour de la mise à la mise à la reproduction des ovins](#) : une aide au diagnostic accompagnée de ses recommandations.



- **Autour de l'agnelage :**
[Une aide au diagnostic accompagnée des recommandations.](#)



- **Documentation technique ovine :**



Référentiel réalisé par l'équipe Inosys ovins viande Sud-Est

CA 04	Marie BREISSAND	mbreissand@ahp.chambagri.fr	06 87 51 12 26
CA 05	Fabien DAVY	fabien.davy@hautes-alpes.chambagri.fr	06 85 26 15 06
CA 05	Elodie LAGIER	elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr	06 80 67 99 12
CA 06	Benoît ESMENGIAUD	besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr	06 28 79 67 56
CA 13	Fanny SAUGUET	f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr	06 89 07 19 91
CA 26	Marie CABROL	marie.cabrol@drome.chambagri.fr	06 20 88 81 04
CA 38	Catherine VENINEAUX	catherine.venineaux@isere.chambagri.fr	06 81 44 95 42
CA 83	Alice RINGUET	alice.ringuet@var.chambagri.fr	06 64 73 46 80
CA 84	Claire GUYON	claire.guyon@vaucluse.chambagri.fr	06 29 83 52 11
MRE PACA	Rémi LECONTE	r.leconte@mre.paca.fr	06 59 71 32 90
IDELE	Maxime MAROIS	maxime.marois@idele.fr	06 81 58 90 97

Fiche réalisée par :
Equipe Inosys ovins viande Sud-Est

Remerciements à la coopérative Agneau Soleil qui a gracieusement contribué au partage de références sur les prix des bâtiments et des équipements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr

Juillet 2026 - Réf. : 0026 602 026

Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Sarah Dauphin
(Institut de l'Élevage) - Crédit photos : Claire Guyon, Elodie Lagier, Rémi Leconte

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.
Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la CNE